



# MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

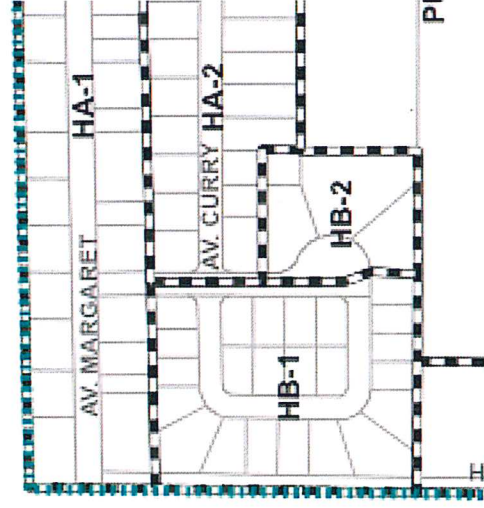
## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION PUBLIQUE

#### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293-2 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 294-1

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de la municipalité du Village de Hemmingford, lors de la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2017, a adopté un projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 293-2 amendant le règlement de zonage numéro 293 », de même qu'un projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 294-1 amendant le règlement de lotissement numéro 294 ».

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 6 juin 2017 à 20 heures, au bureau municipal situé au 505, rue Frontière, Hemmingford, Québec. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par le maire expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
2. L'objet du projet de règlement 293-2 est de modifier le règlement de zonage pour :
  - agrandir la zone HA-2 à même une partie de la zone HB-1;
  - agrandir la zone HB-2 à même une partie de la zone HB-1;
3. Vous trouverez ci-dessous un croquis illustrant les zones concernées par le projet de règlement 293-2:



4. L'objet du projet de règlement 294-1 est de modifier le règlement de lotissement pour assouplir les normes de lotissement pour les habitations multifamiliales de 4 logements et s'appliquer à l'ensemble du territoire;
5. Ces projets de règlement contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Les projets de règlement 293-2 et 294-1, de même qu'un plan à l'échelle illustrant des zones concernées, peuvent être consultés au bureau municipal, au 505, rue Frontière, durant les heures normales de bureau, soit les lundi et mercredi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ à Hemmingford, ce 30e jour du mois de mai 2017

  
Amélie Latendresse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

